

Décision n° 2024-DEC-087

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE A CLAUSES ÉTENDUES DE L'ASCENSEUR DE LA MÉDIATHÈQUE JOSEPH KESSEL AVEC L'ENTREPRISE ILEX

Le Maire de Beauchamp,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n° 2023-001 du Conseil municipal en date du 2 février 2023 portant délégation de pouvoir donnée au Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité de l'ascenseur de la médiathèque.

DECIDE

Article 1 : De signer avec l'entreprise Ilex, domiciliée au 20 Rue Berthe Morisot 95220 Herblay-sur-Seine, le contrat de maintenance de l'ascenseur de la médiathèque Joseph Kessel.

Article 2 : Le montant des prestations d'entretien est de 1700€HT.

Article 3 : Le contrat est souscrit pour une période de 12 mois reconductible 3 fois.

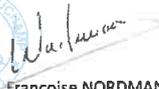
Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité.

Article 5 : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Le Maire certifie que cette décision
a été mise en ligne sur le site de la
ville le

09 SEP. 2024

LE MAIRE
Françoise NORDMANN
Le 3 septembre 2024

Le Maire

Françoise NORDMANN